

Réponse au Maire, JM Kutner – 03/04/2018

Suite aux allégations du Maire dans l'article des DNA du 29 mars 2018, l'association des riverains du Dinghof tient à préciser et à rappeler les faits suivants :

Monsieur le Maire,

En ces semaines de mobilisation pour un «moratoire» des travaux autour de la maison du Dinghof, l'association des riverains du Dinghof souhaite rappeler aux Schilickois, chaque jour plus nombreux dans l'impasse de la rue d'Adelshoffen, quelques points essentiels de notre action pour le site du Dinghof et répondre à vos allégations parues dans les DNA du 29/03/2018.

En septembre 2014

La municipalité a fait l'acquisition de la propriété de 41 ares de Jean Debus (voir vue satellite ci-dessous). La Ville projette de transformer la totalité de l'espace en verger, «le verger DINGHOF».

Printemps 2016

Modification du projet municipal «le verger DINGHOF» : il s'agit dès lors de vendre une partie de la parcelle à un promoteur immobilier entraînant la démolition de tous les bâtiments – à l'exception de la maison d'habitation du Dinghof , qui serait, uniquement en raison du projet immobilier , démontée et remontée à une dizaine de mètres.

2016-2018

L'association des Riverains du Dinghof, association@dinghof.org se mobilise à travers de nombreuses actions pour que la mairie reprenne le projet initial (verger et valorisation de l'ensemble du Dinghof) mais aussi pour que :

1) soit reconnue la valeur patrimoniale de l'ensemble du Dinghof. Valeur patrimoniale que la Municipalité a toujours nié, allant jusqu'à débaptiser la maison pour l'appeler «Maison Dietrich». Un dossier de demande de protection au

titre des monuments historiques de l'ensemble du Dinghof (grange et maison fin 17ème) a été rédigé par l'association et déposé auprès de la Conservation régionale pour les monuments historiques (CRMH, de la DRAC)

2) la maison du Dinghof – sans être déplacée! – fasse l'objet du démontage et remontage soigneux prévus par Laetitia Basso, architecte du patrimoine.

3) qu'en l'absence d'une protection par la CRMH, le site fasse l'objet de fouilles préventives (prescrites dès 2016 par le Service régional de l'archéologie -SRA de la DRAC).



Etat de l'existant

1. Maison
2. Grange
3. Remise
4. Herboristerie
5. Annexe
6. Immeuble
- G. Garages
- X. Démolitions

Vue satellite du site du Dinghof avant destruction des bâtiments 2, 3, 5, 6 en avril 2017.

© 2017 Maxime Werlé, Lettre d'information de la SCMHA, n° 49 ; © 2016 Google

Cependant, malgré la forte mobilisation (1000 pétitions recueillies en quelques jours), les nombreuses lettres ouvertes des articles de spécialistes du patrimoine, le patrimoine succombe petit à petit à la logique de la «rationalisation» municipale ! Riverains, associations et spécialistes du patrimoine assistent, impuissants, depuis juin 2016, au démantèlement progressif de l'ensemble historique du Dinghof qui devrait pourtant faire la fierté de Schiltigheim.

Qu'est-ce qu'un dinghof ?

On appelle dinghof (cour colongère ou cour domaniale) une forme d'organisation rurale répandue au Moyen Âge dans le monde germanique. Elle est fondée sur un contrat tacite entre un seigneur laïc ou ecclésiastique et des fermiers, les «colons» dont les fermes peuvent être plus ou moins dispersées. Sur le site du ban d'Adelshoffen, petit village mitoyen de Schiltigheim, se trouvait sans doute dès le Moyen Âge – et peut-être jusqu'en 1683 – un dinghof, dépendant du chapitre Saint-Thomas de Strasbourg. Y étaient perçues les redevances (essentiellement des produits de la terre). On y rendait aussi la justice.

2018 : une nouvelle page d'histoire pour le Dinghof ?

ans l'attente du rapport final de la deuxième tranche des fouilles préventives qui viennent de se terminer, il semblerait d'ors et déjà que les résultats sont tout à fait conformes au potentiel patrimonial que les spécialistes du patrimoine, relayés par l'association, pressentaient : une maison construite autour de 1680 – au moment où Louis XIV conquiert Strasbourg ! – et un environnement recelant des traces d'occupation préhistoriques à médiévales. Ces dernières seraient tout à fait exceptionnelles non seulement sur le plan local mais aussi sur le plan régional et pourraient attester de l'ancienneté de l'installation du Dinghof à cet endroit. Le caractère exceptionnel du site a conduit l'association à adresser, le 19 février 2018, un courrier au Préfet. Monsieur le Maire,

– Le déplacement de la maison ne se justifie nullement puisqu'il est dicté par un projet immobilier ! Par contre il n'est pas étonnant que l'ASMA ait validé le principe d'un déplacement courant lorsque est recherchée la nécessité de sauvegarder une maison à colombages. La maison du Dinghof cependant, doit être conservée sur place et démontée dans les règles de l'art !

– La hâte singulière avec laquelle les travaux ont démarré nous fait craindre le pire ! Nous craignons en effet que ce témoin fort de notre histoire locale ne se transforme en triste pastiche.

– N'avez-vous pas été le premier à instrumentaliser le Dinghof à des fins politiques en 2014 ?

– N'est-il pas légitime que l'association accueille favorablement des propositions des candidats aux élections partielles prochaines ? A noter qu'il y a, de leur part, un véritable consensus sur le futur du Dinghof : la maison en pans-de-bois serait dévolue à une association qui gérerait aussi le verger et qui aurait soin de garder la mémoire du riche sous-sol par le biais d'un parcours pédagogique.

– Enfin la démission d'une grande partie des membres de la municipalité n'est-elle pas une remise en cause de la politique urbanistique et patrimoniale du Maire au nom de la rationalisation communale ?

Pour plus d'informations, aller sur le site www.dinghof.org